

posé sur ses yeux, il parie de gagner l'appartement de sa femme et de rapporter un facon désigné. En effet, notre homme s'embarque à l'aveuglette, sans qu'on lui crie aucun casse-cou. L'amoureux s'esquive, un peu mat et très-effarouché. Il fuira par la porte secrète. On lui remet une clef et un bougeoir, qu'il gardera en souvenir de cette nuit blanche. Le mari rapporte en triomphe le facon, et chacun se félicite d'en être quitte à si bon marché. Cette façon de proverbe, dans la manière d'Alfred de Musset, est restée au répertoire de l'Odéon. Comme dans toutes les compositions de ce genre, le canevas est frêle, presque nul même; mais il est brodé de mots spirituels qui suffisent à expliquer le succès dont jouit, encore aujourd'hui, le *Bougeoir*, toutes les fois que l'Odéon le reprend.

BOUGEON, ONNE s. (bou-jon — o-ne). V. BOUGILLON.

BOUGEOTTE s. f. (bou-jo-té — dimin. de bouge). Nom donné aux cavités, aux petites retraites ménagées dans le mur d'un pigeonier, pour que les pigeons puissent y faire leurs nids.

BOUGER v. n. ou intr. (bou-jé — du prov. *bolgar*, même sens, tiré peut-être du lat. *bulicare*, fréquentatif de *bullire*, bouillir. — Prend un e après le g, devant a et o : *Je bougeai*, nous *bougeons*). Se remuer, changer de place ou s'agiter sur place : *BOUGER continuellement. Ne pas BOUGER. Ne bougez pas. Je n'ai pas bougé de la maison. Il ne bouge plus, il est mort. Comme un fidèle soldat ne quitte sa garnison que par congé et commandement de son capitaine, ainsi l'homme de bien, étant posé en ce monde en telle station qu'il plait à Dieu, ne doit en BOUGER pour en partir que par la licence de son chef.* (Amyot.) *L'armée ennemie s'avancait au petit pas, et la nôtre ne BOUGÉAIT pas.* (D'Ablanc.) *M. de La Rochefoucauld ne bouge plus de Versailles.* (Mme de Sév.) *Depuis que vous êtes parti, je n'ai pas bougé de ce beau séjour où je suis.* (Mme de Sév.) *Les étoiles ne BOUGENT pas.* (Buff.) *Ne bougez pas, monsieur; le roi a besoin de vous.* (Chateaub.)

J'essayais de bouger et je ne pouvais pas.

FONSARD.

Ces gens sont-ils sortis? — Non, personne ne bouge. — S'ils viennent, ils seront frottés.

MOLIÈRE.

... Mesurant les cieux, sans bouger d'ici-bas, Il connaît l'univers, et ne se connaît pas.

LA FONTAINE.

Du coin d'où le soir je ne bouge, J'ai vu le petit homme rouge.

BERANGER.

Fortune, qui nous fais passer devant les yeux Des dignités, des biens que jusqu'au bout du monde On suit, sans que l'effet aux promesses réponde, Désormais je ne bouge, et ferai cent fois mieux.

LA FONTAINE.

— Par ext. Faire une démonstration hostile : *Les mécontents n'osèrent pas BOUGER.* (Acad.)

— Fig. Progresser : *Les sciences spéculatives n'ont pas bougé.* (Ch. Nod.) « Ne s'emploie dans ce sens qu'avec la négation.

— v. a. ou tr. Oter de sa place, transporter à une autre place : *Il ne faut rien BOUGER. Cet enfant bouge tout de sa place.* Cette acception très-ancienne du verbe, et fort usitée encore dans la conversation, est repoussée par les grammairiens; n'est-ce pas là un abus de pouvoir? Les grammairiens oublient quelquefois qu'ils sont des légistes et non des législateurs, qu'ils sont faits pour constater et expliquer les règles, non pour les établir.

— Techn. Couvrir de terre, en parlant du bois dont on va faire du charbon.

Se bouger v. pr. Se remuer, quitter la place où l'on est : *Eh bien! personne ne se bouge?*

Et personne, monsieur, qui se veuille bouger, Pour retenir des gens qui se vont égarer.

MOLIÈRE.

« On a reproché cet exemple à Molière et contesté le verbe réfléchi *se bouger*; si le verbe actif n'est pas français, le verbe réfléchi ne saurait l'être; mais là est la question.

BOUGEREL (Joseph), prêtre de l'Oratoire et écrivain français, né à Aix en 1680, mort à Paris en 1753. Il montra beaucoup de dévouement pendant la peste de Marseille, et vint ensuite résider dans la maison de Saint-Honoré, à Paris. On lui doit : *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence* (Paris, 1752); *Idee géographique et historique de la France, pour l'instruction de la jeunesse* (1747, 2 vol.); *Vie de Gassendi* (1737); *Lettre sur Pierre Puget, sculpteur, peintre et architecte* (1752).

BOUGERON Mar. V. BOUJARON.

BOUGERONNER v. n. ou intr. (bou-je-ro-né — rad. *bougre*). Commettre le crime de sodomie. « Vieux mot. On disait aussi *BOUGERONNER*.

BOUGES (Thomas), religieux augustin et historien, né à Toulouse en 1667, mort à Paris en 1741. Il enseigna d'abord la théologie, puis il se livra à des recherches historiques. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertation sur les soixante-dix semaines de Daniel* (1702); *Histoire du saint suaire de N.-S. Jésus-Christ, gardé dans l'église des Augustins de Carcassonne* (1714); *Histoire ecclésiastique et civile de la ville et diocèse de Carcassonne, avec les pièces justificatives* (1741, in-4°). On lui doit

aussi une édition avec notes du *Journal de Henri IV*, par P. de l'Estoile (1741, 4 v. in-8°), édition qui a été attribuée par erreur à Lenglet-Dufresnoy.

BOUGET (Jean), orientaliste, né à Saumur en 1692, mort à Rome en 1775. Lorsqu'il était enfant de chœur chez les oratoriens, qui lui enseignaient le latin, il commit une espièglerie, et la crainte d'être puni lui fit prendre la fuite. Il monta derrière une chaise de poste qui le conduisit à Tours. Cette chaise était occupée par le comte Albani, grand seigneur romain, qui, charmé de l'ingénuité de ses réponses, l'emmena à Rome et le fit élever avec ses enfants. Plus tard, Jean Bouget entra dans un séminaire, où il apprit l'hébreu. Dès qu'il eut reçu les ordres, on lui confia une chaire d'hébreu au collège de la Propagande. Benoit XIV le nomma son camérier secret, et lui témoigna toujours une grande bienveillance. On doit à Jean Bouget : *Grammatica hebraica rudimenta* (Rome, 1717), et *Lexicon hebraicum et chaldaico-biblicum* (Rome, 1737, 8 vol. in-fol.)

BOUGETTE s. f. (bou-jè-té — d'un primitif celt. *bolga*, bourse, petit sac de cuir, se retrouve dans tous les idiomes néo-celtiques : en gallois *bolgan*; en breton *bolgan*; écoss. *bulg*; iri. *bolg*). En passant du celtique dans l'ancien français, *bolga* est devenu *bouge*, *bougette* : *Et lui mist-on une bonne bougette à l'arçon de sa selle, pour mettre sa cotte d'armes.* (Commynes.) Voici un exemple plus moderne :

On peut se passer de mouchettes;
Mais de pincettes, non; je prétends m'en donner.
Et comme dans sa poche on porte des lunettes,
Ainsi pour l'avenir je me fais une loi
De porter partout avec moi
Des pincettes dans mes bougettes.

LE P. DU CERCEAU.

Le mot *bouge* fut transporté par les Normands, de France en Angleterre, où il devint, par métonymie, *budget*. C'est ce mot, ou plutôt cette nouvelle signification que nous avons empruntée aux Anglais. Petit sac de cuir qu'on portait autrefois en voyage, et dans lequel on serrait ordinairement son argent : *Tresor-des-Fèves descendit de son équipage, le ramassa précieusement et le laissa couler dans une BOUGETTE de cuir qu'elle avait à sa ceinture, pour y serrer les échantillons de ses fèves.* (Ch. Nod.)

Mettez notre argent en bougette,
Mieux vaudrait rafraîchir la gorgelette.
(Apocalypse, édit. de 1851.)

Pour avoir fermé les bougettes,
Aux gueux qu'on appelle poètes.

SCARROW.

BOUGHOUE, ÉE (bou-gou-é) part. pass. du v. Se Boughouer : *Un Hottentot BOUGHOUE.*

BOUGHOUER (SE) v. pr. (bou-gou-é). Se frotter le corps de graisse, pour se garantir contre la piqure des insectes, ainsi que le pratiquent les Hottentots.

BOUGIE s. f. (bou-ji — du nom de la ville de Bougie, où elles furent d'abord fabriquées). Chandelie fabriquée avec de la cire ou avec une matière fusible quelconque ordinaire autre que le suif : *BOUGIE stéarique. Bougie de blanc de baleine. Bougie de cire. Un homme qui vit sans réflexion ne regarde le soleil, qui l'éclaire pendant le jour, que comme la BOUGIE qui l'éclaire pendant la nuit.* (Fén.) *On ne voyait pas leurs ancêtres s'éclairer avec des BOUGIES.* (La Bruy.) *Une bougie brûlait sur une table de marbre, dans un flambeau de vermeil.* (Le Sage.) *L'absence diminua les médiocres passions et augmenta les grandes, comme le vent éteint les bougies et allume le feu.* (La Rochef.) *Une vague rapide, dans un salon éclairé de mille bougies, jette dans les cœurs une ivresse qui éclipse la timidité.* (H. Boyle.)

Après que les ruches sans miel
N'eurent plus que la cire, on fit mainte bougie.

LA FONTAINE.

— Aux bougies ou à la bougie, A la lueur des bougies, de la bougie : *Les plus belles gagnent à être vues aux BOUGIES.* « Fig. A une lumière, sous une inspiration artificielle : *Virgile fait de la poésie au soleil, mais Voltaire fait de la poésie à LA BOUGIE.* (Rivarol.)

— Comm. *Bougie à la cuiller*, Bougie que l'on fabrique en coulant diverses couches de cire le long de la mèche, et polissant ensuite la masse peu régulière qui en résulte. « *Bougie bâtarde*, Chandelie de suif entourée d'une couche de cire. « *Bougie filée*, Simple mèche couverte d'une légère couche de cire. « *Pain de bougie*, Bougie semblable à la précédente, roulée sur elle-même, et communément appelée *RAT DE CAVE*, et quelquefois *QUEUES DE RAT*.

— Chir. Appareil de forme cylindrique, qu'on introduit comme une sonde dans le canal de l'urètre, soit pour le dilater, soit pour y introduire quelque substance médicamenteuse : *BOUGIE creuse. Bougie élastique. Bougie fondante* : *Il y avait à Paris un chirurgien célèbre nommé Darau, qui mit à la mode l'usage des BOUGIES pour les maladies de l'urètre. Comme on parlait de lui dans une société, une dame demanda quel était ce Darau. — C'est, madame, lui répondit un plaisant, un homme qui prend nos vessies pour des lanternes.* « *Bougie armée*, Bougie qui porte une substance caustique, destinée à agir sur le canal de l'urètre.

— Phys. *Bougie philosophique*, Nom que l'on donnait autrefois à un petit bec de gaz

hydrogène allumé. « On disait plus souvent *LAMPE PHILOSOPHIQUE*.

— *Encycl. Techn.* C'est au VIII^e siècle que les Vénitiens introduisirent en Europe l'usage d'employer la cire comme moyen d'éclairage; il paraît qu'ils empruntèrent cet usage aux Arabes. Les chandelles de cire furent nommées *bougies*, parce qu'on tirait de Bougie la plus grande partie de la cire avec laquelle on les fabriquait. Il existe deux procédés de fabrication : on les fait à la cuiller ou au moule. Dans le premier procédé, les mèches étant suspendues verticalement au-dessus d'un bain de cire fondue, on prend cette cire dans une cuiller pour la verser le long des mèches, et l'on répète cette opération jusqu'à ce que les *bougies* aient atteint la grosseur convenable; on les roule ensuite sur une table de noyer poli, en les pressant, au moyen d'une planche triangulaire du même bois, afin de leur donner une forme régulière. Par l'autre procédé, la cire fondue est coulée dans des cylindres de métal, après que les mèches ont été tendues dans l'axe de ces cylindres. Pour fabriquer les espèces de *bougies* appelées *RATS DE CAVE*, on plonge une mèche très-longue dans la cire fondue, puis on fait passer cette mèche, chargée de cire, dans une filière qui enlève l'excès d'épaisseur, et enfin on la roule sur elle-même en lui donnant la forme que l'on veut.

Les bougies dites diaphanes se font avec du blanc de baleine, mélangé avec une certaine proportion de cire. Elles sont remarquables par leur transparence, et elles donnent, en brûlant, une lumière très-vive. On les colore souvent en jaune, en rose ou en bleu, en ajoutant à la matière en fusion du carmin, du chromate de plomb ou du bleu de Prusse.

— *Bougies stéariques.* Les suifs qui conviennent le mieux à la fabrication de la *bougie stéarique* sont ceux que l'on obtient de la fonte des graisses de bœuf et de mouton. Les *bougies* fines se fabriquent avec le suif de mouton, qui contient le plus d'acides solides, et qui se travaille le mieux; pour les *bougies* communes, on utilise celui de bœuf, qui a l'avantage de coûter moins cher.

Les différentes opérations en usage pour la fabrication des *bougies stéariques* peuvent se classer dans l'ordre suivant :

1° *Saponification.* Elle a pour objet de combiner les acides gras avec une certaine quantité de chaux, et d'obtenir du stéarate, du margarate, ou de l'oléate de chaux, en éliminant la glycérine, qui, mise en liberté, se dissout dans l'eau qui sert à déterminer la combinaison. Cette opération se fait dans une grande cuve de bois légèrement conique, dans laquelle on jette le suif avec une certaine quantité d'eau; ce mélange est chauffé à la vapeur, au moyen d'un serpent en plomb placé dans le fond de la cuve, et percé d'une infinité de trous, pour laisser passer la vapeur, afin d'aider à la fonte du suif. Lorsque ce dernier est fondu, on ajoute une certaine quantité de chaux délayée, et l'on agit fortement toute cette masse, de façon à bien effectuer la saponification et à économiser l'acide sulfurique. Au bout de six à huit heures, on soutire la partie liquide, qui entraîne avec elle la dissolution de glycérine, et l'on retire de la cuve, pour le soumettre à la pulvérisation, le dépôt solide qui, sous forme de savon de chaux très-dur, se compose de stéarate, de margarate et d'oléate de chaux.

2° *Pulvérisation.* La matière, ainsi préparée et déposée sur le plancher des cuves, est pulvérisée avec un fort rouleau de fonte, que l'on promène alternativement sur elle, ou au moyen de deux cylindres cannelés, refroidis continuellement par un courant d'eau, pour empêcher le savon de s'échauffer sous leur pression.

3° *Décomposition.* Les produits broyés et réduits en poudre sont jetés dans des cuves, qui ont la même forme et la même capacité que la première, et dans lesquelles s'opère la décomposition par l'acide sulfurique étendu d'eau, dont l'équivalent doit correspondre à la quantité de chaux employée, soit 167 kilogr. à 66 degrés d'acide pour 100 kilogr. de chaux; dans la pratique, on augmente cette donnée de 15 à 20 pour 100, et on l'étend de vingt fois son volume d'eau. Lorsque cette décomposition, qui dure environ trois heures, est terminée, le sulfate de chaux se précipite au fond de la cuve, et les acides surnagent sur le liquide.

4° *Lavage des acides.* Pour effectuer cette opération, les acides sont amenés dans de nouvelles cuves, où ils sont lavés d'abord avec de l'eau légèrement acidulée, et ensuite avec de l'eau pure.

5° *Moulage et cristallisation des acides gras.* Les trois acides stéarique, margarique et oléique étant privés d'acide sulfurique et de chaux, sont coulés, pour former des plateaux solides, dans une suite de moules en fer-blanc, ayant la forme d'un prisme rectangulaire de 70 à 75 centimètres de longueur, sur 16 à 18 centimètres de largeur, et environ 5 centimètres de profondeur.

6° *Pressage à froid.* Lorsque les plateaux sont formés, on les enveloppe d'une serge de laine, et on les soumet à une pression d'environ 200,000 kilogr., au moyen d'une presse hydraulique verticale, pour faire écouler à froid une grande partie de l'acide oléique.

7° *Pressage à chaud.* Pour débarrasser complètement les tourteaux de ce dernier acide,

on les entoure d'une seconde étendelle en crin, et on leur fait subir une pression de 400 à 500 mille kilogr., au moyen d'une nouvelle presse hydraulique horizontale, chauffée par la vapeur à une haute température. L'acide oléique qui s'écoule, soit de la presse à froid, soit de la presse à chaud, se rend dans une bûche, d'où on le soutire dans des vases plats; le refroidissement laisse alors déposer l'acide stéarique, entraîné par l'effet de la température élevée à laquelle on l'avait soumis.

8° *Epuration des acides solides.* Les pains, qui ne sont composés que des acides stéarique et margarique, sont d'une blancheur éclatante; après les avoir retirés de la presse, on les porte dans une nouvelle cuve, pour être épurés par l'acide sulfurique très-étendu d'eau. Ce lavage a surtout pour objet de débarrasser les acides gras des dernières traces de chaux qu'ils peuvent contenir. Après cette opération, on les dégage de l'acide lui-même par des lavages successifs à l'eau pure, et on obtient alors des pains propres à la confection de la bougie.

9° *Fonte et moulage des acides solides blancs.* Pour opérer la fonte, on jette les pains dans une chaudière en cuivre plaquée en argent à l'intérieur, pour éviter la coloration des matières. Cet appareil, construit à double fond, est chauffé par la vapeur à une température qui ne dépasse pas 100 degrés. Pour rendre moins friables les bougies et les stalactites qui se forment sur elles, on ajoute, au moment de la fonte, environ 10 pour 100 d'acide sulfurique. Lorsque la matière commence à se cristalliser dans la chaudière, on la verse dans des tubes légèrement coniques, composés d'un tiers d'étain et de deux tiers de plomb, et préalablement chauffés au bain-marie; les mèches sont fixées à la partie supérieure de ces moules au moyen d'une grosse épingle, et à la partie inférieure par une petite cheville de bois qui les serre contre les parois de l'orifice. Pour éviter la nécessité de moucher continuellement la bougie, les mèches sont tressées et nattées soigneusement, au moyen d'un petit métier spécial, et plongées dans une dissolution d'acide borique. Après le refroidissement des moules, on enlève les masselottes, et on les coupe toutes à la même longueur, au moyen d'une petite scie circulaire animée d'une très-grande vitesse.

10° *Blanchissage des bougies.* Afin que les bougies puissent acquérir toute la blancheur désirable, on les expose quelquefois à l'air, à la lumière et à l'humidité.

11° *Polissage des bougies.* Cette opération se fait généralement à la main, en frottant vivement les bougies avec un morceau de drap humecté d'alcool ou d'ammoniaque. Depuis quelques années seulement, on emploie, pour faire ce travail, une machine qui se compose d'un frottoir en bois garni de plusieurs épaisseurs de drap ou de lanelle, pour former une sorte de coussin assez comprimé; on lui imprime un mouvement de va-et-vient dans le sens suivant lequel les bougies viennent se présenter en descendant d'un plan incliné qui marche lentement.

Tout récemment M. Jones, de Londres, a décomposé le savon obtenu avec l'huile de coco, pour retirer de la distillation les acides stéarique et margarique. La saponification de cette huile s'opère comme précédemment, en la saturant avec de la vapeur et en la soumettant à l'action d'un lait de chaux et d'acide sulfurique étendu d'eau; les matières concrètes que l'on obtient après certaines épurations sont employées à la fabrication de la *bougie stéarique*.

— Chir. Il faut distinguer deux espèces de bougies chirurgicales : les unes ne servent qu'à la dilatation du canal de l'urètre, les autres servent à y introduire des substances médicamenteuses ou cautérisantes. Les bougies employées à la dilatation du canal de l'urètre sont composées de matières fort diverses, les unes molles, ou plutôt demi-molles, les autres dures. Les bougies de cire, les plus communes et les plus simples, sont faites d'une bandelette de linge fin et serré, imprégné de cire et roulé entre deux marbres en forme de petit cylindre; les bougies élastiques sont fabriquées de la même manière, mais la cire y est remplacée par un emplâtre; les bougies dites en gomme élastique sont composées d'un tissu enduit d'une substance assez flexible, dans la composition de laquelle entrent le caoutchouc, le succin, l'essence de térébenthine et l'huile de lin épaissie. Les bougies rigides sont généralement faites de métal, d'ivoire ramolli ou de baleine; on en a fait aussi avec des tiges de diverses plantes, du parchemin, de la peau de souris roulée sur du fil d'archal, de la corne. Enfin, il existe encore des bougies de cordes à boyaux. Les bougies sont pleines (ce sont les plus employées) ou creuses, et, dans ce dernier cas, elles peuvent admettre dans l'intérieur un mandrin qui sert à les introduire comme des sondes; cependant, elles diffèrent toujours des sondes en ce qu'elles n'ont une ouverture qu'à une seule extrémité, celle qui doit pénétrer dans la vessie. Les bougies sont encore coniques, ou fusiformes, c'est-à-dire pourvues d'un renflement au milieu, ou simplement cylindriques. Ces dernières sont les plus employées; mais, pour faciliter leur introduction, elles sont souvent munies d'un renflement olivaire à la pointe. La longueur des bougies est celle des sondes de courte dimension, 19 à 17 centimètres; leur diamètre varie